



**MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL**

BILAN DES 100 JOURS



RAPPORT FINAL
Du 05 Février au 15 Mai 2026
M.Pacôme KOSSY

Le mot du Ministre

Les cent premiers jours du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR) ont permis de poser les fondations d'une relance durable des systèmes alimentaires, appelée à contribuer, sur le moyen et le long terme, au **renforcement de la souveraineté alimentaire** du Gabon.

Dans un premier temps, il a été essentiel d'aller au contact des producteurs et promoteurs agricoles afin de mieux comprendre les réalités du terrain, les ambitions du secteur, mais également les principaux défis structurels auxquels font face les acteurs. Dans ce cadre, j'ai effectué plusieurs missions de terrain dans les provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué-Ivindo, de l'Ogooué-Maritime, du Woleu-Ntem et du Haut-Ogooué. Ces échanges m'ont permis de nourrir une approche davantage ancrée dans les réalités nationales et les dynamiques des territoires.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil des ministres de mai 2025 relative à **l'arrêt des importations de poulet de chair à compter du 1er janvier 2027**, un important travail de structuration de la chaîne de valeur avicole a été engagé. Cette dynamique a mobilisé plusieurs administrations publiques dans le cadre d'un véritable effort national coordonné par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural.




Photo 1. Visite de terrain à l'IGAD

Ces efforts ont notamment conduit à :

Premièrement, l'adoption, en février 2026, du **Plan Opérationnel d'Urgence pour la Filière Avicole (POUFA)**. Le POUFA articule les responsabilités de **12 départements ministériels** et positionne l'atteinte de l'autosuffisance en poulet de chair comme une ambition nationale.

Deuxièmement, la signature de cinq conventions majeures avec des partenaires stratégiques de trois pays, représentant un volume d'investissement prévisionnel cumulé de **775 milliards de FCFA**, intégralement porté par le secteur privé. À terme, ces investissements permettront la production de près de **130 000 tonnes** de poulet de chair et de générer environ **100 000 emplois directs et indirects**.



Troisièmement, la sélection et l'engagement de **150 fermes avicoles locales** portées par des compatriotes, avec un dispositif de renforcement des capacités de production, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans les neuf provinces.

En outre, dans cette dynamique de refondation des systèmes alimentaires du Gabon, il était capital de poser les bases d'une vision stratégique cohérente de moyen et long-terme à travers l'élaboration d'un **Plan Sectoriel Agricole 2026-2030 (PSA)**, aligné sur le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD). Le PSA consolide une approche fondée sur la souveraineté alimentaire du Gabon, à travers le développement des chaînes de valeur des **quatre (4) piliers de l'alimentation de base des populations gabonaises** : la production végétale, la production animale, la production vivrière et la production fruitière. Il articule également le développement de **quatre (4) agropoles régionaux** appelés à constituer des pôles structurants de production, de transformation et de création d'emplois.

En parallèle, le ministère poursuivra, avec les autres départements ministériels concernés, les réformes nécessaires à la création d'un environnement des affaires attractif, capable de faire émerger des investisseurs nationaux tout en attirant davantage d'investissements privés étrangers.

L'ambition de souveraineté agricole portée par le **Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, se concrétise donc à travers le PSA 2026-2030 afin de faire du secteur agro-pastoral un puissant moteur de création d'emplois et de transformation économique pour le Gabon.

Pacôme Kossy

5 orientations stratégiques pour les 100 premiers jours

Pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, les orientations du Président de la République rentrant dans le cadre des cent (100) premiers jours ont notamment porté sur les axes suivants :

Axe 1 : Engager résolument la souveraineté alimentaire du Gabon et relancer la production nationale

Mettre en place, dans les cent (100) premiers jours, les conditions opérationnelles de la souveraineté alimentaire, conformément aux instructions présidentielles, notamment par la finalisation et le lancement des PPP nationaux et internationaux, l'accélération de l'accompagnement du secteur privé agricole (crédit bancaire, accès au foncier, formation, fiscalité). Une attention prioritaire est accordée aux actions directement liées à l'échéance du 1er janvier 2027, relative à l'interdiction des importations de poulet de chair.

Axe 2 : Accélérer la structuration et la modernisation des filières agricoles et d'élevage à travers la transformation locale

Engager, dès les cent (100) premiers jours, les actions structurantes permettant la modernisation durable des filières agricoles et animales, notamment par la validation du Plan Sectoriel Agricole 2026-2030, l'appui à la construction des infrastructures de transformation locale, la modernisation des systèmes de conservation et de stockage des produits agricoles et d'élevage, ainsi que la promotion de modèles économiques viables destinés à renforcer la logistique, la distribution et la commercialisation des produits locaux.

Axe 3 : Renforcer le développement rural, l'accès aux services essentiels et l'inclusion

Mettre en œuvre, dans les cent (100) premiers jours, une politique intégrée de développement des infrastructures rurales transversales, essentielles à l'amélioration des conditions de vie, à la production agricole et à l'élevage, à travers la programmation et le lancement d'actions ciblées en matière d'hydraulique villageoise, de réhabilitation et d'ouverture de pistes rurales, ainsi que de déploiement de solutions d'électrification par énergie solaire (en partenariat avec le Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie et le Ministère des Travaux Publics), au bénéfice des zones rurales et des bassins de production. Le soutien aux initiatives locales des femmes et des jeunes producteurs sera effectif en milieu rural et péri-urbain.



Axe 4 : Renforcer la politique d'élevage, de santé animale et de biosécurité

Mettre en place, au cours des cent (100) premiers jours, les bases opérationnelles du renforcement de la politique nationale d'élevage par l'amélioration des dispositifs de santé animale et de biosécurité, incluant la consolidation des services vétérinaires, le renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre les maladies animales, la sécurisation sanitaire des exploitations et des circuits de commercialisation. Le renforcement des contrôles phytosanitaires aux frontières sera mis en œuvre.

Axe 5 : Soutenir la recherche agricole appliquée, l'innovation et la formation

Engager, dès les cent (100) premiers jours, des actions ciblées en faveur du renforcement de la recherche agricole appliquée, de l'innovation et de la formation, notamment par l'appui aux structures nationales de recherche, la promotion de solutions technologiques adaptées aux réalités locales, le renforcement des capacités techniques des producteurs, éleveurs et des agents d'encadrement publics sectoriels, ainsi que le développement de programmes de formation professionnelle orientés vers l'amélioration de la productivité et la durabilité des systèmes agricoles et d'élevage.

Axe 1. SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET RELANCE DE LA PRODUCTION NATIONALE

Objectif des 100 jours :

- 7 projets structurants engagés : Au moins 3 fermes intégrées + 2 provenderies + 2 abattoirs
- 75 fermes avicoles sélectionnées et engagées

Résultat à date :

- 10 projets structurants engagés au stade de la signature des Conventions ;
- 150 fermes avicoles nationales sélectionnées et engagées dans le processus de renforcement des capacités (Liste en annexe)

Taux de réalisation : 200%

1. Projets avicoles intégrés structurants et partenariats public-privé

Au cours des cent premiers jours, dix (10) projets structurants ont été engagés avec cinq (5) partenaires stratégiques nationaux et internationaux, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur avicole : accoupage, élevage de poulets de chair, provenderie, abattage, transformation et logistique. Des conventions d'investissement et conventions-cadres ont été signées le 3 mai 2026, par M. Thierry MINKO, Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, et M. Pacôme KOSSY, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural pour officialiser le lancement de ces partenariats stratégiques pour la chaîne de valeur avicole nationale.



Photo 2. Signature conjointe des conventions d'investissement

| Partenaires | Investissement | Capacité / Projet | Localisation |
|--|--|--|-----------------------------------|
| ROAYA / Hakan Kiran (Turquie) | 15 Mds FCFA mobilisés en phase de démarrage, pour un investissement total projeté de 84 Mds FCFA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 60 000 t/an à pleine capacité ; ○ 96 unités sur 50 ha ; ○ provende (maïs, soja) | Ntoum-Tchad, Estuaire |
| AVI Gabon / NJS (Cameroun) | 10,8 Mds FCFA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 200 t/an ; accoupage ○ 400 000 poussins/sem. ○ abattage 10 000/h ; 20 ha | Woleu-Ntem |
| CAAEI (Chine) – 5 projets | 155 Mds FCFA | <ul style="list-style-type: none"> ○ Logistique (200 ha), agri. circulaire (660 ha), ○ Formation (80 ha), ○ Transformation (120 ha), ○ Ferme pilote (1 000 ha) | Estuaire, Ogooué-Maritime, Omboué |
| HK Grove Metal (Hong-Kong) | 500 M USD (~265 Mds FCFA) | <ul style="list-style-type: none"> ○ Parc agricole industriel et logistique, 200 ha en 4 phases ; ○ CA projeté 830 M USD/an | Owendo / ZERP Nkok, Estuaire |
| Qingdao Intelligent Poultry (Chine) | 18,5 Mds FCFA (ph. 1) et plus de 241 Mds FCFA en investissement total. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 : 150 000 têtes/an → ○ Phase 3 : 25 M têtes/an (10 usines) → ○ Phase 4 : 30 M têtes/an | Ayeme-Maritime, Port-Gentil |

Tableau 1. Synthèse des partenariats structurants signés le 3 mai 2026

Cadre juridique commun des partenariats. L'ensemble des conventions signées prévoit la constitution de sociétés de projet de droit gabonais, la mise à disposition des sites par baux emphytéotiques, une obligation de comptabilité conforme aux normes OHADA et de reporting annuel technique et financier auprès des ministères signataires.

Régime fiscal et douanier incitatif. En application du CGI, du Code des Douanes CEMAC, du Code agricole (loi n° 022/2008) et de la loi n° 002/2013 portant extension du régime incitatif : exonération totale de l'IS pendant cinq (5) ans puis taux réduit à 25 % pendant dix (10) ans ; exonération de TVA sur équipements et intrants ; exonération de patentes et de CFU ; franchise douanière sur importations de matériels, matériaux et intrants agricoles.

Ces investissements, d'un montant prévisionnel cumulé d'environ **775 milliards de FCFA**, reposent intégralement sur des capitaux privés et des mécanismes de partenariat public-

privé, sans mobilisation de ressources budgétaires de l'État, sans recours à un endettement public.

2. Sécurisation foncière des sites des six (6) Fermes Avicoles Nationales Intégrées (FANI)

La mise en œuvre du POUFA repose sur l'implantation de six (6) Fermes Avicoles Nationales Intégrées (FANI) réparties sur l'ensemble du territoire national. La sécurisation foncière de ces sites constitue un préalable indispensable au démarrage des travaux d'aménagement et à la mobilisation des investisseurs. Voici un rappel de la localisation des 6 FANI :

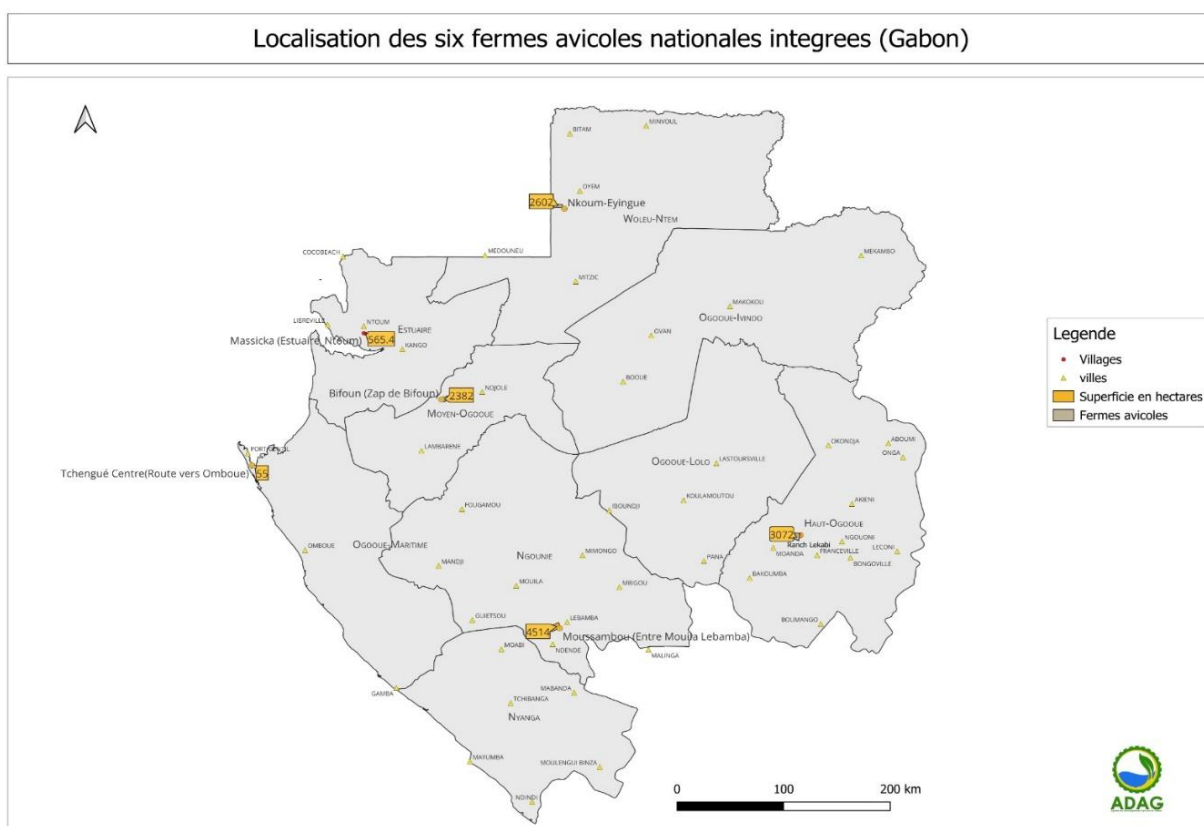


Image 1. Carte de localisation des 6 sites FANI avec indication du statut foncier

À la date du 13 mai 2026, la sécurisation foncière est effective pour les FANI du Moyen-Ogooué (Bifoun), de l'Ogooué-Maritime (Tchengué) et de la Ngounié. Les trois (3) autres sites font l'objet de procédures accélérées et sont au stade d'affichage public.

| Site FANI | Province | Statut foncier | Observation |
|-------------|-----------------|------------------|----------------------|
| Bifoun | Moyen-Ogooué | Sécurisé | Titre foncier obtenu |
| Tchengé | Ogooué-Maritime | Sécurisé | Titre foncier obtenu |
| Moussambou | Ngounié | Sécurisé | Titre foncier obtenu |
| Koum-Yiguin | Woleu-Ntem | Bornage finalisé | Affichage en cours |

| | | | |
|--------|-------------|------------------|--------------------|
| Lekabi | Haut-Ogooué | Bornage finalisé | Affichage en cours |
| Ntoum | Estuaire | Bornage finalisé | Affichage en cours |

Tableau 2. Sites retenus et en cours de régularisation foncière

3. Renforcement des capacités de 150 fermes avicoles locales

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé le 12 mars 2026, à l'échelle des neuf (9) provinces du Gabon, en vue d'identifier et de sélectionner les exploitations avicoles locales pouvant bénéficier d'un accompagnement technique, matériel et financier dans le cadre du POUFA. À l'issue de l'atelier d'examen des candidatures, 135 candidatures ont été déclarées éligibles, auxquelles s'ajoutent les 15 fermes déjà soutenues financièrement par la Banque Commerciale et d'Épargne du Gabon (BCEG), portées d'office dans le dispositif. L'indicateur est dépassé avec 150 fermes retenues pour une cible initiale de 75 exploitations.





MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Sélection de 150 fermes avicoles locales

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Opérationnel d'Urgence de la Filière Avicole (POUFA), adopté en Conseil des Ministres du 26 février 2026, le Gouvernement de la République Gabonaise, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la sélection de cent cinquante (150) fermes avicoles locales existantes sur l'ensemble du territoire national.

Cette Initiative s'inscrit dans la vision de Son Excellence Monsieur **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, visant à renforcer la production nationale de poulets de chair, réduire la dépendance aux importations et préparer l'entrée en vigueur de l'interdiction d'importation de poulets de chair à compter de janvier 2027.

Le présent AMI vise à identifier et accompagner des exploitations avicoles locales afin d'accroître significativement leurs capacités de production et contribuer à l'atteinte de la souveraineté alimentaire nationale.

Dépôt des candidatures

Les dossiers peuvent être déposés :
Physiquement :

À la Direction Générale de l'Élevage à Libreville, ainsi que dans les Directions Provinciales de l'Agriculture des neuf (9) provinces, contre accusé de réception.
Par voie électronique :

150fermesgabon@gmail.com
(Dossier scanné en un seul fichier)

Calendrier

- Clôture des dépôts : 1er avril 2026
- Analyse des dossiers et contractualisation : 17 avril 2026
- Démarrage de la production : 1er septembre 2026

Tel : 074.61.67.39
Mail : 150fermesgabon@gmail.com

Photo 3: Appel à Manifestation d'intérêt, publiée dans l'Union le 12 mars 2026

La répartition des 150 fermes finalement sélectionnées et engagées par province est détaillée dans le tableau suivant:

| Province | Nombre |
|-----------------|------------|
| Estuaire | 84 |
| Haut-Ogooué | 19 |
| Moyen-Ogooué | 2 |
| Ngounié | 4 |
| Nyanga | 11 |
| Ogooué-Ivindo | 5 |
| Ogooué-Lolo | 3 |
| Ogooué-Maritime | 15 |
| Woleu-Ntem | 7 |
| Total | 150 |

Tableau 3: Répartition des 150 fermes sur l'ensemble du territoire.

Accès au crédit des PME agricoles pour 6,8 milliards FCFA: Signature du Protocole d'Accord sur le Fonds "Crédit à Taux Réduits (CATR)"

Le 4 mars 2026, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, Pacôme KOSSY, a procédé à la signature de l'accord de partenariat relatif à la mise en œuvre du Fonds "Crédit Agricole à Taux Réduit (CATR)" avec la Directrice Générale de la Banque pour le Commerce et l'Entrepreneuriat du Gabon (BCEG).

L'enveloppe prévue pour la mise en oeuvre du Fonds CATR a été fixée à 6,8 milliards FCFA.



La mise en place du CATR vise précisément à lever l'un des principaux obstacles auxquels font face les promoteurs agricoles : **l'accès au financement**. Le rôle du Ministère de l'Agriculture est de fournir à la BCEG un avis technique motivé sur toutes les demandes de crédits relatives aux projets agricoles en général et avicoles en particulier. Cet accord marque donc une étape significative dans la dynamique de transformation sectorielle nationale, conformément à la lettre de cadrage présidentielle reçue par le Ministre KOSSY.

Axe 2. Structuration et modernisation des filières agricoles et d'élevage à travers la transformation locale

Objectif des 100 jours :

- Plan Sectoriel Agricole 2026–2030 validé
- Au moins 2 unités de transformation engagées

Résultat à date :

- La première version du Plan Sectoriel Agricole 2026-2030 a été validée par le Comité Technique mis en place à cet effet au sein du Ministère de l'Agriculture
- 10 coopératives ont été sélectionnées et engagées dans un processus d'accompagnement sur le terrain.

Taux de réalisation : 200%

1. Le Plan Sectoriel Agricole 2026-2030

Le PSA constitue le premier cadre stratégique intégré du secteur agricole gabonais aligné sur le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD). Son élaboration a été conduite par un Comité Technique dédié associant les directions techniques compétentes du MAEDR.

Sur le fond, le PSA repose sur une vision de souveraineté alimentaire articulée autour d'un principe directeur : « **Produire ce que nous mangeons.** ». Cette ambition s'appuie sur quatre (4) piliers de production : (1) les productions végétales (banane plantain, manioc et riz), (2) les productions animales (poulet, porc et bœuf), (3) les productions maraîchères (tomate, oignon et piment) et (4) les productions horticoles (mangue, ananas et banane dessert).

Les filières de rente ainsi que les cultures de soutien à l'alimentation du bétail (maïs, soja) sont également retenues comme priorités stratégiques, afin de garantir des chaînes de valeur complètes, en particulier dans le volet production animale.

Sur le plan structurel, le PSA s'organise autour de quatre agropoles dans 4 provinces : l'Estuaire, le Haut-Ogooué, un agropole interprovincial couvrant la Ngounié et la Nyanga, et un dernier dans le Woleu-Ntem. Ces agropoles intégreront l'ensemble des maillons des chaînes de valeur, selon une logique de territorialisation et d'agriculture communautaire : **chaque localité a vocation à produire ce qu'elle consomme.**

Le PSA 2026-2030 introduit par ailleurs une innovation majeure, à travers deux concepts-programmes qui ancrent la transformation agricole dans chaque partie du territoire. « Un

Département, Un Verger » vise à développer un verger communautaire de référence dans chacun des 48 départements du pays, en s'appuyant sur les espèces fruitières adaptées aux conditions agro-climatiques locales. **« Une Commune, Une Ceinture Verte »** vise à déployer du maraîchage périurbain intensif connecté aux marchés locaux dans tout le pays.

Enfin, le PSA s'inscrit dans le respect des engagements environnementaux du Gabon en matière de conservation forestière, avec des modèles de production sobres en carbone et une conversion limitée des forêts à haute valeur de conservation (HVC) et à haut stock de carbone (HCS).

2. Transformation locale : accompagnement des coopératives

S'agissant du second indicateur, dix (10) coopératives ont été sélectionnées et engagées dans un processus d'accompagnement pour la mise en place d'unités de transformation agricole, avec un accent prioritaire sur la filière manioc. Le processus de sélection a privilégié des coopératives disposant d'une base productive existante et d'un ancrage territorial confirmé.

L'accompagnement s'est articulé autour d'une dotation en équipements motorisés de transformation (épluchage, râpage, pressage, séchage), de l'assistance technique à l'installation et à la mise en service, et d'un appui à la structuration des circuits de commercialisation. Une première vague d'équipements a été distribuée dans trois (3) provinces prioritaires : la Ngounié, le Haut-Ogooué et l'Estuaire, pour faciliter la transformation du manioc en farine, fougou et pâte de manioc.



Photo 4. Un bénéficiaire dans son atelier de fougou dans le Haut-Ogooué

Axe 3 : Développement des infrastructures communautaires rurales et de l'inclusion sociale

Objectif des 100 jours :

- Au moins 50 initiatives économiques de femmes et de jeunes appuyées en milieu rural et péri-urbain

Résultat à date :

- 97 exploitations ont été soutenues en équipements et formations, sous financement du fonds IBSA

Taux de réalisation : 200%

1. Appui aux exploitations sous financement IBSA

Le projet « *Autonomiser les PME dirigées par des jeunes et des femmes pour revitaliser la chaîne de valeur du manioc au Gabon* » financé par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (Fonds IBSA), mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, a constitué la première étape en termes d'accompagnement des exploitations dans une chaîne de valeur autre que le poulet cette année. Il vise à renforcer les capacités productives et de transformation des acteurs locaux de la filière manioc, en ciblant prioritairement les femmes et les jeunes exploitants.



Photo 5. Lancement d'un site expérimental de manioc à l'INSAB

Les 97 exploitations soutenues ont bénéficié d'un appui combiné, articulé autour de la dotation en équipements de production et de transformation, des semences améliorées,

de sessions de formation technique aux pratiques culturales améliorées et aux techniques de transformation.



Photo 6. Une partie du matériel distribué aux 97 bénéficiaires dans 3 provinces

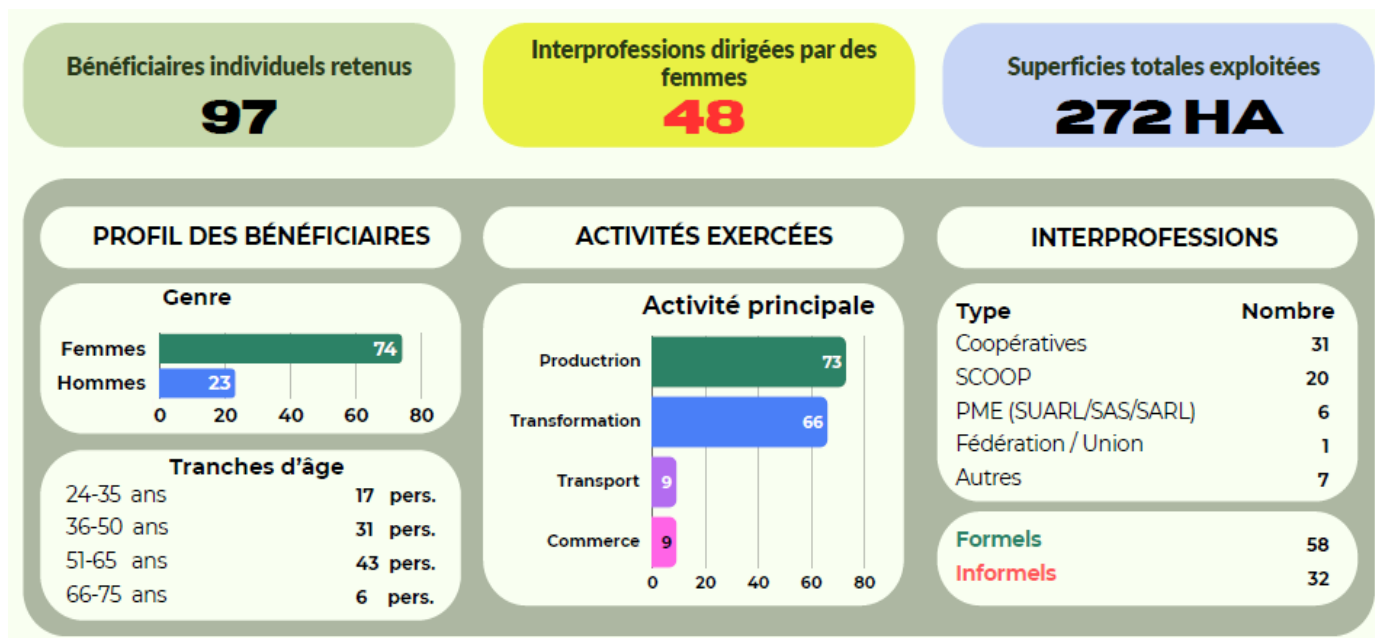


Tableau 4. Quelques statistiques du projet IBSA

Axe 4 : Renforcer la politique d'élevage, de santé animale et de biosécurité

Objectif des 100 jours :

- 3 vétérinaires affectés
- Au moins 30 fermes avicoles prioritaires auditées

Résultat à date :

- Affectation effective de 2 vétérinaires dans l'Estuaire et le Haut-Ogooué, le 3^e en attente de la nomination en Conseil des ministres
- Audit technique des 30 fermes en cours jusqu'au 15 mai 2026

Taux de réalisation : 95%

1. Déploiement vétérinaire dans les zones avicoles prioritaires

Dans le cadre de la politique d'élevage, notamment en ce qui concerne la santé animale et la biosécurité, trois vétérinaires ont été déployés dans les principales zones de concentration des acteurs avicoles :

- Pour la province de l'Estuaire, le Docteur MOUKEDE LOUDY Williams, actuellement Chef de Service Pharmacie et Médecine vétérinaire, assure la couverture sanitaire de la zone à plus forte densité d'exploitations avicoles du pays.
- Pour la province du Haut-Ogooué, le Docteur LEYOGHO Géraldine, Inspecteur vétérinaire, a été nouvellement affectée au Service provincial de l'Élevage afin de renforcer le dispositif de surveillance sanitaire dans cette province.
- Pour la province du Woleu-Ntem, le Docteur EKOGA MVE Daniel, actuellement Directeur des Services vétérinaires, a été désigné. Sa nomination formelle est attendue en Conseil des ministres.

Ce déploiement marque une première étape dans la reconstitution du maillage vétérinaire national, indispensable à la crédibilité du dispositif sanitaire dans le cadre de la montée en puissance de la production avicole et de l'arrêt des importations prévu au 1er janvier 2027. À terme, le MAEDR prévoit l'extension de cette couverture dans toutes les provinces disposant d'un tissu avicole significatif.

2. Audit technique des fermes avicoles prioritaires

Un audit technique de 30 fermes prioritaires a été lancé et doit s'achever le 15 mai 2026. Cette mission vise à vérifier l'existence physique des exploitations et l'authenticité des informations déclarées ; apprécier l'état des bâtiments, le niveau d'équipement, les

conditions de biosécurité, l'accès à l'eau et à l'énergie ; et catégoriser les besoins d'appui selon leur nature (charges d'exploitation/OPEX, investissements productifs/CAPEX, réhabilitation d'infrastructures structurantes).



Photo 7. Un aviculteur gabonais en cours d'audit par la Direction Générale de l'Élevage (DGE)

Ces audits s'inscrivent dans le processus plus large de vérification de terrain des 150 fermes présélectionnées dans le cadre de l'AMI (cf. Axe 1), dont les 30 fermes de l'Estuaire constituent la première vague critique.

Axe 5 : Soutenir la recherche agricole appliquée, l'innovation et la formation

Objectif des 100 jours :

- 100 agriculteurs formés;
- 100 agents publics formés ;

Résultat à date :

- 256 agriculteurs formés par l'IGAD.
- 76 agents publics formés.

Taux de réalisation : 100%

1. Formation des agriculteurs

Deux cent cinquante-six (256) producteurs ont été formés depuis janvier 2026 par l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), soit un dépassement significatif de l'objectif fixé. Les formations ont couvert six thématiques : initiation et spécialisation aux techniques des cultures maraîchères, itinéraires techniques des cultures de maïs, soja et arachide, conduite d'un élevage de poules pondeuses et conduite d'un élevage de poulets de chair.

Ces formations répondent à des enjeux opérationnels identifiés sur le terrain : optimisation des rendements par l'adoption de pratiques avancées (gestion des sols, systèmes d'irrigation, variétés améliorées), réduction des pertes post-récolte par la maîtrise des méthodes de conservation et de stockage, renforcement de la résilience climatique (paillage, agroforesterie, gestion des ressources hydriques), et amélioration de la qualité marchande des produits par l'intégration des normes de calibrage et de conditionnement.

2. Formation des agents publics

Soixante-seize (76) agents publics ont été formés à ce jour, répartis sur trois volets : quarante (40) agents formés sur les pesticides, couvrant la conduite pratique des essais d'efficacité biologique et l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires ; vingt-quatre (24) tractoristes formés à la conduite et à la maintenance des équipements mécanisés ; et douze (12) agents formés sur la cartographie des acteurs, le commerce des produits agricoles et la structuration des chaînes de valeur, incluant la maîtrise de l'application EMA-i+ et de la plateforme EMPRES-i+ pour la surveillance intégrée des maladies animales.

Des sessions complémentaires sont programmées afin d'atteindre pleinement l'objectif de 100 agents formés d'ici le 15 mai 2026. Ces formations visent à professionnaliser l'encadrement de proximité, à harmoniser les interventions sur le territoire et à renforcer

la capacité de l'administration à produire des données fiables pour le pilotage des politiques publiques.



Photo 8. Formation en cartographie des agents de la Direction Générale de l'Agriculture (DGA).

Tableau 5: Liste des KPI pour chaque Axe de la Feuille de Route des 100 premiers jours du MAEDR

| AXE | INDICATEUR (KPI) | CIBLE CHIFFRÉE À J+100 | RESULTAT AU 15 MAI | Taux | Statut |
|--|--|--|--|------|--------|
| Axe 1 – Engagement vers la souveraineté alimentaire et relance de la production nationale | Nombre de projets avicoles structurants (6 fermes intégrées, 3 provenderies, 3 abattoirs) ayant franchi un point de non-retour (foncier sécurisé, études finalisées, PPP ou travaux lancés). | 7 projets structurants engagés : (Au moins 3 fermes intégrées + 2 provenderies + 2 abattoirs) | 10 PPP structurants de fermes intégrées | 200% | |
| | Nombre de fermes avicoles locales engagées dans le processus de renforcement des capacités de production | 75 fermes avicoles sélectionnées et engagées | 150 sélectionnées et engagées | | |
| Axe 2 – Structuration et modernisation des filières par la transformation locale | Statut d'adoption du Plan Sectoriel Agricole 2026-2030 | Plan sectoriel validé | Rédaction du PSA finalisée et validée par un comité technique interne | 200% | |
| | Nombre d'unités de transformation agricole ayant atteint le stade "travaux lancés". | Au moins 2 unités de transformation engagées | Dix (10) unités spécialisées dans la transformation du manioc dans trois (03) provinces sélectionnées. | | |

| | | | | | |
|--|---|---|--|-------------|--|
| Axe 3 – Développement rural et inclusion sociale | Nombre d'initiatives économiques de femmes et de jeunes appuyées en milieu rural et péri-urbain. | Au moins 50 initiatives appuyées | 97 appuyées avec des équipements et des semences | 200% | |
| Axe 4 – Politique d'élevage, santé animale et biosécurité | Nombre de vétérinaires affectés dans des zones de production avicole | 3 vétérinaires affectés | 02 vétérinaires déjà affectés ; dernière affectation transmise pour le prochain CM | 95% | |
| | Nombre de fermes avicoles prioritaires contrôlées et engagées dans la mise aux normes zoosanitaires. | Au moins 30 fermes avicoles prioritaires auditées | 30 audits techniques en cours et finalisés au 15 mai 2026 | | |
| Axe 5 – Recherche Appliquée, innovation et Formation | Nombre d'agriculteurs formés aux nouvelles techniques de production Nombre d'agents publics formés à l'encadrement des producteurs agricoles | 100 agriculteurs formés; 100 agents publics formés ; | 256 (IGAD) dans le maraîchage, maïs/soja, aviculture 76 agents publics formés avec un objectif de 100 au 15 mai 2026. | 100% | |

LES RÉFORMES JURIDIQUES URGENTES DES 100 JOURS

Objectif des 100 jours :

- 8 textes annoncés dans la feuille de route

Résultat à date :

- 13 textes élaborés et validés par le Comité Interministériel
- 7 finalisés et transmis au SGG

Taux de réalisation : 95%

Le paquet de réformes juridiques proposé durant les 100 premiers jours vise à corriger les blocages structurels qui freinent le développement des filières agricoles et d'élevage. Il apporte un cadre intégré par filière, renforce la coordination des acteurs à travers les interprofessions et sécurise le foncier agricole afin de stimuler l'investissement. Il institue également des bases légales pour la profession de Conseiller Agricole et la mécanisation, en vue de moderniser les systèmes de production et d'améliorer la productivité.

Ces réformes couvrent aussi les enjeux de sécurité sanitaire, de financement et de compétitivité. Les normes de biosécurité, de transport et de commercialisation des produits avicoles visent à sécuriser les marchés et protéger les consommateurs. L'opérationnalisation des mécanismes de financement agricole facilite l'accès au crédit, tandis que la loi sur la politique semencière animale structure la production et la conservation des ressources zoogénétiques au service de la souveraineté alimentaire

Le tableau suivant donne, de manière détaillée, la liste des textes juridiques élaborés puis transmis par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural durant les 100 premiers jours :

Tableau 6 : Matrice des réformes juridiques urgentes des 100 jours

| Intitulé du texte | Problème à résoudre | Autres départements concernés | Responsable du projet | Observations |
|---|---|--|-------------------------------------|-------------------------|
| Décret portant organisation et structuration des filières agricoles prioritaires | Absence de cadre juridique intégré par filière. | Économie, Commerce, Intérieur | SG/DGA/DGE /DGDR | Texte structurant |
| Décret relatif à la sécurisation du foncier agricole productif | Insécurité juridique des sites agricoles. | Habitat, Domaines, Intérieur | SG/DGDR/AD AG | Priorité présidentielle |
| Loi sur les interprofessions agricoles | Faible coordination des acteurs de filière. | Commerce, Économie | DGDR/DGA/DGE | Appui filières |
| Loi sur la profession de Conseiller Agricole | Absence de cadre juridique. | Recherche Scientifique Formation Professionnelle | DGDR/DGA/DGE/DGEFRA | Appui filières |
| Loi sur la mécanisation agricole | Absence du cadre juridique Faible utilisation. | Recherche Scientifique Formation Professionnelle Travaux Publics | DGDR/DGA/DGE/DGEFRA | Appui filières |
| Arrêté relatif aux normes de biosécurité et de santé animale | Risques sanitaires élevés. | Santé, Environnement | Direction des Services Vétérinaires | Urgence sanitaire |
| Arrêté d'opérationnalisation des mécanismes de financement agricole (FSA, crédit agricole) | Difficulté d'accès au financement. | Économie, Finances | Cabinet / FSA | Effet levier immédiat |

| | | | | |
|--|--|--|------------|--|
| <p>Projet d'arrêté fixant les normes techniques d'hygiène et les capacités maximales autorisées applicables au transport et à la commercialisation des volailles.</p> | <p>Réglementer le transport et la commercialisation des volailles vivantes, des viandes de volaille et des œufs de consommation en République Gabonaise.</p> | <p>Santé, Commerce, Intérieur</p> | <p>DGE</p> | <p>Texte transmis au MAEDR puis au Ministère de la justice avant validation et signature par Monsieur le Ministre</p> |
| <p>Projet de loi portant politique semencière animale au Gabon</p> | <p>Réglementer le secteur de la production et de la certification des semences animales, de la conservation des ressources zoogénétiques ainsi que l'utilisation des biotechnologies de la reproduction notamment, l'insémination artificielle chez les animaux en République Gabonaise.</p> | <p>Santé, Commerce, Eaux et Forêts, Intérieur, Enseignement Supérieur, Défense Nationale</p> | <p>DGE</p> | <p>Texte transmis au MAEDR, validé en interne et en attente de validation au cours d'un atelier interministériel avant transmission au SGG</p> |
| <p>Projet de décret portant indemnisation des éleveurs en cas d'épizooties ou d'abattage sanitaire</p> | <p>Reconstituer le cheptel éliminé volontairement (stamping out) pour limiter ou freiner la propagation de la maladie en cas d'épidémie dans les élevages.</p> | <p>Santé, Commerce, Eaux et Forêts, Intérieur, Enseignement Supérieur, Défense Nationale</p> | <p>DGE</p> | <p>Texte transmis au MAEDR, validé en interne et en attente de validation au cours d'un atelier interministériel avant transmission au SGG</p> |

CONCLUSION GLOBALE DE LA FEUILLE DE ROUTE DES 100 PREMIERS JOURS DU MAEDR

1. Synthèse exécutive de la feuille de route des 100 jours

Les 100 premiers jours ont permis à la nouvelle administration du MAEDR de produire des résultats structurants en matière de souveraineté alimentaire, de substitution aux importations et de relance du monde rural, conformément aux orientations de **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement**.

L'importance de cette feuille de route réside dans son rôle de levier immédiat de transformation du secteur agricole et rural, à travers : la contribution à l'accélération de l'industrialisation agricole et agroalimentaire ; la diversification de l'économie gabonaise en réduisant la dépendance aux importations et en stimulant l'investissement productif ; l'augmentation de la part du secteur agricole dans le PIB grâce à l'amélioration de la productivité et de la valeur ajoutée ; et la création d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes et les femmes en milieu rural.

Bilan global au 15 mai 2026


Au terme des cent jours, les cinq axes stratégiques affichent un taux global de réalisation d'environ **98%**, et dans le détail jusqu'à deux fois supérieurs aux cibles fixées. Les fondations sont posées :

- (i) un volume d'investissements privés de **775 milliards de FCFA** a été sécurisé par la signature de conventions majeures avec le secteur privé ;
- (ii) **150 fermes avicoles locales** sont engagées dans le dispositif de renforcement des capacités ;
- (iii) Le Plan Sectoriel Agricole 2026-2030 est validé par un comité technique ministériel ;
- (iv) **10 coopératives** de transformation sont accompagnées à valoriser le manioc, un produit de base ;
- (v) **97 exploitations** de femmes et de jeunes en zones rurales et périurbaines ont été soutenues grâce au financement d'un partenaire financier ;
- (vi) **256 agriculteurs et 76 agents publics** ont été formés ; et trois vétérinaires ont été déployés dans les zones avicoles prioritaires.

En parallèle, un travail de fond a été engagé sur les réformes juridiques relatives à la sécurisation foncière agricole, à la gouvernance des filières, à la réorganisation des services vétérinaires et aux cadres contractuels.

Points de vigilance et conditions de réussite

La réussite de cette dynamique repose sur la capacité collective à lever plusieurs verrous identifiés: les délais administratifs et fonciers, la mobilisation effective des financements, les capacités



d'exécution des opérateurs et **la coordination interministérielle**, qui constitue une dépendance critique dans un secteur transversal mobilisant plus d'une douzaine de départements ministériels.

Pour y répondre, le MAEDR a mis en place un pilotage rapproché des projets prioritaires (Task-Force POUFA), un suivi hebdomadaire avec reporting structuré, des mécanismes d'arbitrage rapide en cas de blocage, et un recours accru aux partenariats public-privé comme mode opératoire de référence.